

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/62  
1<sup>er</sup> décembre 1999

(99-5292)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Troisième session  
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: français

## ROUMANIE

### Déclaration de M. Mikai Berinde Vice-Ministre de l'industrie et du commerce

C'est un grand plaisir pour moi d'avoir l'opportunité de présenter la position des autorités roumaines à cette troisième Conférence ministérielle de l'OMC qui est appelée à faire un bilan du fonctionnement du système multilatéral de commerce tel qu'il a été établi d'une façon élargie et renforcée par l'Acte final du Cycle d'Uruguay et, surtout, à prendre les décisions voulues pour faire face aux défis du début du troisième millénaire.

La Roumanie, en tant que Membre originel de l'OMC, reste fermement attachée aux principes et règles du système mondial de commerce et continuera d'œuvrer en vue de le consolider et développer, de concert avec les autres Membres, soient-ils grands, moyens ou petits, ou à économies développées, en développement ou en transition.

La libéralisation du commerce, basée sur des règles multilatérales, décourage les tentations isolationnistes ou bien protectionnistes et apporte une contribution significative à un environnement de coopération, d'entente et de paix entre les nations.

Le système de l'OMC a fait preuve de robustesse lors des cinq dernières années, contribuant à maintenir un taux de croissance du commerce mondial supérieur à celui de la production. Il a contribué également à la poursuite des réformes de transition vers l'économie de marché dans lesquelles se sont engagés courageusement au début de cette décennie un certain nombre de Membres, dont la Roumanie est aussi concernée. Il est aussi à souligner que le multilatéralisme et le régionalisme font preuve de complémentarité et se renforcent mutuellement. Le système a aussi répondu d'une manière globalement satisfaisante aux phénomènes de crise financière et économique qui ont secoué certaines régions du monde. Sans aucun doute il a freiné le recours au protectionnisme, ayant ainsi sa part de contribution à la résorption de ces crises. Toutefois, la globalisation engendrée surtout par les avancées technologiques soulève de nouveaux défis, et parmi d'autres, le besoin de maîtriser certains de ses effets négatifs qui accompagnent ses côtés positifs.

En même temps, l'universalité de notre Organisation est de plus en plus confirmée par l'accession de nouveaux Membres depuis la Conférence précédente ainsi que par les nombreuses autres négociations d'accession en cours. C'est dans ce contexte que nous saisissons l'occasion d'exprimer notre satisfaction pour les avancées majeures concernant l'accession de la Chine.

La société et l'économie roumaine ont évolué dans le cadre d'un processus, de plus en plus résolu, de passage d'une économie excessivement centralisée vers une économie de marché.

En dépit de conditions difficiles sur le plan intérieur et extérieur, il est à souligner que la Roumanie a résisté à toute pression protectionniste et a continué le processus d'ouverture de son économie, mettant en œuvre une politique commerciale ouverte. Cela est ainsi la part de la contribution de mon pays au système multilatéral de commerce.

La Roumanie est résolument décidée à maintenir une politique commerciale conforme aux règles de l'OMC tout en tenant compte de ses besoins en matière de développement, de commerce et de finances. Elle poursuivra aussi la libéralisation des échanges par le biais de politiques adoptées sur une base multilatérale et régionale.

Dans ce contexte, la Roumanie estime que le lancement d'un nouveau cycle de négociations multilatérales devrait avoir une base large afin de répondre aux intérêts de tous les Membres et d'arriver à des résultats équilibrés et équitables pour que chaque nation puisse en tirer des bénéfices tangibles.

Nous apprécions que le moment est venu pour donner un caractère plus pragmatique et réaliste à l'activité de notre Organisation. Voilà pourquoi nous estimons que pour les prochaines négociations commerciales multilatérales on doit avoir comme point de départ la connaissance et la reconnaissance des réalités existantes dans les secteurs envisagés pour les négociations ainsi que le dialogue permanent avec les milieux d'affaires et les organisations non gouvernementales.

Pour ce qui est du domaine de l'agriculture, le nouveau cycle de négociations devra faire avancer le programme de réforme à long terme tel qu'il a été dessiné par l'Accord sur l'agriculture. Les futures négociations devraient arriver à de nouveaux engagements en matière d'accès aux marchés, des disciplines homogènes pour l'administration des contingents tarifaires, à de nouvelles réductions de toutes les formes d'assistance à l'exportation et des mesures de soutien interne, compte tenu aussi des intérêts spécifiques des pays en développement et des économies en transition. Les négociations devraient également contribuer à établir un système de commerce des produits agricoles qui soit équitable et axé sur le marché. Conformément à cet objectif déjà inclus dans l'Accord sur l'agriculture, les Membres importateurs qui ont des difficultés économiques à soutenir et à réformer leur agriculture devraient bénéficier d'une ouverture plus large des marchés pour leurs produits d'exportation. En même temps, ceux-ci devraient être autorisés à appliquer leurs engagements en matière de réductions tarifaires en se rapportant au système de subventions à l'exportation et de soutien interne pratiqué par les exportateurs.

Les négociations sur l'accès aux marchés des marchandises et des services devraient créer de nouvelles opportunités pour le développement harmonieux du commerce. Afin de concrétiser une telle approche, l'accélération de l'intégration du commerce des produits textiles dans le cadre multilatéral devrait aussi être prise en compte. Ces démarches devraient être accompagnées par des négociations visant à développer, renforcer ou rendre plus claires les règles existantes, ainsi que par des négociations visant à établir des règles et disciplines ou des programmes de travail dans d'autres domaines. Dans ce contexte, il conviendrait, entre autres, que les dispositions actuelles sur les mesures de défense commerciale soient davantage clarifiées, afin qu'on élimine toute possibilité qu'elles soient utilisées à des fins de contournement des engagements d'ouverture des marchés ou d'ériger de nouveaux obstacles au commerce.

Les attentes justifiées des pays en voie de développement et des économies en transition devraient également recevoir des réponses appropriées afin que le système multilatéral de commerce appuie davantage leur développement. Tenant à l'esprit l'expérience acquise durant les cinq premières années de fonctionnement de l'OMC et le besoin de répondre aux défis de la globalisation qui rend nos économies de plus en plus interdépendantes, il y a lieu de renforcer le principe du traitement spécial et différencié dans les règles de l'OMC tout en préservant aussi la cohérence du système multilatéral. En même temps, une assistance technique accrue devrait leur être fournie en vue

d'accroître leur capacité de participer aux négociations et de leur permettre de créer l'infrastructure institutionnelle liée à la mise en application des règles ainsi convenues.

Voilà nos remarques relatives au nouveau cycle du millénaire et du développement qui doit se dérouler sur la base des principes et objectifs ci-dessus mentionnés. Nous devons y aboutir.

---